



# Engagement 1

## Envers les personnes handicapées mentales

# 1

Accueillir et accompagner les personnes handicapées et les accompagner au long d'un parcours personnalisé et sans rupture

**D**évelopper la souplesse de l'accueil et de l'accompagnement :

- ✓ par des formules adaptées et capables d'évoluer en fonction des besoins : crèche, garderie, accueil de jour, accueil temporaire, séjours à temps partiel, stages, services à domicile...,
- ✓ par un éventail d'activités adaptées aux souhaits et aux possibilités de chacun,
- ✓ en accueillant des personnes dont le handicap mental peut être associé à d'autres troubles.

**P**ersonnaliser l'accueil et l'accompagnement :

- ✓ recueillir des observations tout au long du parcours de la personne sous forme d'une information structurée et accessible,
- ✓ créer une coordination permanente entre accompagnants (familles, services, établissements...),
- ✓ réexaminer régulièrement l'adéquation des solutions offertes avec l'évolution des besoins de la personne,
- ✓ faire évoluer les moyens et les compétences en fonction des besoins.

**I**nstauration des parcours sans rupture en anticipant les évolutions

- ✓ installer des modalités de veille pour anticiper les événements prévisibles : âge, état de santé, renouvellement des dossiers,
- ✓ structurer les relations transversales entre établissements, services, secteurs enfants, adultes, seniors,

- ✓ accompagner les changements : stages pour favoriser le passage d'un établissement à l'autre, soutien lors d'une hospitalisation ou en fin de vie ,
- ✓ travailler avec les pouvoirs publics pour la création et l'orientation vers des dispositifs innovants permettant des parcours sans rupture.

# 2

Organiser la participation directe de la personne à son projet de vie

**R**echercher l'avis éclairé de la personne

- ✓ en facilitant la compréhension et les possibilités d'expression : facile à lire et à comprendre,
- ✓ en développant les lieux et moments d'expression

**E**ncourager l'estime de soi

notamment, après évaluation, par la reconnaissance des capacités de la personne et non de ses manques.

**G**arantir la participation de la personne aux décisions la concernant.

- ✓ pour l'orientation : installer des "points d'étape" réguliers en présence de la personne,
- ✓ inclure des personnes handicapées dans les conseils et commissions les concernant.

**R**especter l'expression politique, religieuse et affective de la personne. Lui favoriser le droit à une vie affective et sexuelle.

# 3

Penser et agir "Bientraitance"

**P**réserver la dignité de la personne

- ✓ par l'encouragement de l'estime de soi,
- ✓ par la recherche de l'esthétique dans tous les domaines,
- ✓ par le respect de l'intimité physique, morale, spatiale...,
- ✓ par la recherche de l'équilibre entre la nécessité de sécurité et l'objectif d'autonomie.

**R**echercher le bien-être physique, moral et intellectuel de la personne

- ✓ "prendre soin", dans tous les domaines,
- ✓ assurer une qualité de vie : cadre de vie, confort, sécurité, intimité, respect des rythmes,
- ✓ développer la scolarisation et favoriser l'inclusion en milieu scolaire ordinaire,
- ✓ assurer une information sur la sexualité aux différents stades de la vie,
- ✓ favoriser des liens conviviaux avec les autres et avec la famille,
- ✓ recourir aux médicaments de manière maîtrisée,

**V**eiller et se former aux évolutions de la recherche et des techniques dans le domaine du handicap

- ✓ adapter les soins aux connaissances spécifiques des différents handicaps,
- ✓ apporter les qualifications nécessaires aux professionnels,
- ✓ partager les informations et les formations avec la famille,
- ✓ mettre en place des partenariats/conventions pour répondre à l'ensemble des besoins médicaux des personnes accueillies.

# 4

Vivre dans la cité et dans la société

**D**évelopper l'autonomie de la personne dans les actes et les gestes de la vie quotidienne.

**V**ivre dans la cité à tous les âges de la vie

- ✓ à l'école - Etablir les liens et les partenariats nécessaires avec les écoles de l'Education Nationale pour une meilleure connaissance mutuelle et une meilleure articulation,
- ✓ au travail - Développer les stages et l'accès au milieu ordinaire du travail,
- ✓ dans la vie sociale - accessibilité dans tous les domaines, logement, activité sportive, culturelle, citoyenneté...

**F**aciliter l'accès aux soins

- ✓ établir des partenariats avec les établissements de soins et les structures libérales pour faciliter l'accès aux soins des personnes handicapées,
- ✓ organiser des formations croisées entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social pour une meilleure connaissance mutuelle,
- ✓ adapter les locaux et équipements,
- ✓ accueillir les accompagnants (professionnels et familles),
- ✓ déployer la télé-médecine pour une prise en charge plus rapide et plus confortable pour la personne en situation de handicap.